RF
Sous-Prefecture de Villefranche de Rouergue

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/04/2023
012-211200571-20230412-DE_2023_018-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES
Séance du 12 avril 2023

A 18 h 00 , Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel COSTES,

Présents : Michel COSTES, Julien FRAYSSE, François GAULTIER DE KERMOAL, Aurélie DRULHE, Clarisse LAGARDE, Jean-Marc CANIVENQ, Jimmy SOULIE, Vincent BOUSQUET, Hélène BLANC, Christophe BOUSQUET
Absents :
Excusés :
Représentés : Monsieur CRANSAC par Monsieur FRAYSSE, Madame GAYRARD par Madame DRULHE, Monsieur FRAYSSIGNES par Madame BLANC, Madame COSTES par Madame LAGARDE, Monsieur ISNARD par Monsieur GAULTIER DE KERMOAL
Secrétaire : Monsieur GAULTIER DE KERMOAL François

Date de la convocation : 05 avril 2023 Effectif du conseil : 15

Déposé en Préfecture : Publié le :

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE LES CHÊNES III

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants,

Après avis favorable de la commission Finances qui s'est réunie le 26 mars 2023

Dépenses Fonctionnement			*Recettes Fonctionnement*	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL (travaux de voirie définitive)	50 000.00		70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00		75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00
042 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION			77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	32 238.50
			R 002 Résultat reporté	17 761.50
TOTAL	50 010.00		TOTAL	50 010.00
Dépenses Investissement			*Recettes Investissement*	
16 Emprunts et dettes assimilées	25 848,00		040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
040 OPERATION ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (stocks)			R 001 Solde d'exécution positif	25 848,00
TOTAL	25 848,00		TOTAL	25 848,00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délais de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal adminstratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par lien http://www.telerecours.fr

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Par 15 voix pour dont 5 par procuration

APPROUVE le budget primitif 2023 du budget annexe lotissement les Chênes III arrêté comme ci-dessus

- voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- voté au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès
Les jour, mois et an susdits
Monsieur COSTES Michel (Maire)

Monsieur François GAULTIER DE KERMOAL
(Secrétaire de séance)

MAIRIE DE CASSAGNES-BEGONHES (12120)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délais de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal adminstratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par lien http://www.telerecours.fr